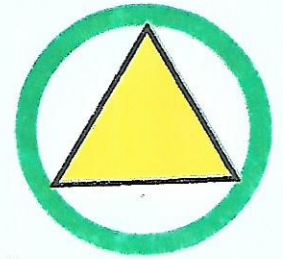




République Démocratique du Congo
BUNDU DIA MAYALA
"B.D.M"



UN PARTI PANAFRICANISTE D'AVANT-GARDE

BDM

Arrêté Ministériel n° 040/2015 du 30/09/2015

Idéologie : Le Socialisme africain

Devise : Science – Conscience – Volonté politique

DECISION N°001/BDM/PN/NMN/2021

Suite aux multiples dérapages observés dans le chef de certains cadres et membres du Parti, le Bureau Politique sous le leadership du Président National Honorable MUANDA NSEMI, a pris quelques mesures ci-après pour recadrer certaines lignes de conduite :

Article 1. Les réunions clandestines sont interdites ;

Article 2. Aucun membre ne peut engager le parti dans une activité quelconque sans avis du bureau politique signé par le Président National ou le vice-président et le Secrétaire Général ;

Article 3. Personne ne peut se prétendre mandataire du Président National, Honorable MUANDA NSEMI, sans obtenir de lui une procuration spéciale ou un ordre de mission signé par ce dernier ou son délégué, auprès des tiers ou de notre base ;

Article 4. Aucune visite n'est autorisée à la résidence du Président National sans remplir une audience au préalable, au siège national du parti sise sur n°47 au croisement des avenues Kasa-Vubu et Shaba dans la commune de Ngiri-Ngiri ; N° Tél : 0852376196

Article 5. Le contrevenant de ces lignes de conduite sera considéré comme un anarchiste et sera exposé à des sanctions sévères.

Article 6. Tous les cadres du parti, selon leurs fonctions sont tenus à l'exécution de ces dites mesures de conduites.

Fait à Kinshasa, le 27 Avril 2021



NE MUANDA NSEMI

Chef Spirituel de Bundu dia Kongo

Président National du Parti Politique Bundu dia Mayala

Leader charismatique du Peuple Kongo